

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-BC-04-023

**Etude relative au transfert des
compétences eau et
assainissement – Habilitation
de Monsieur le Président à
signer les pièces constitutives
du marché ADTO-17-001 –
Eau et Assainissement**

**SEANCE
DU 10 OCTOBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 12

présents : 11

votants : 11

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix octobre, à vingt heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame FECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Pouvoir :

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

François DUMOULIN

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 11 présents et 1 absent. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge des Finances,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative à la délégation de compétences au Président et au Bureau Communautaire, précisant la compétence du Bureau Communautaire pour la signature des marchés publics de prestations de services dont le montant est supérieur ou égal à 25 000,00 euros et inférieur ou égal à 209 000,00 euros H.T,

Vu la délibération 2017-CC-02-020 du 1^{er} février 2017, portant sur l'adhésion de la CCSSO à l'ADT'O,

Vu la consultation de marchés publics, en procédure adaptée, lancée le 2 août 2017 par l'ADT'O,

Vu la date de remise des offres fixée au 15 septembre 2017 à 12h00.

Vu le rapport de présentation établi par l'ADT'O,

Considérant le classement opéré par l'ADT'O au regard des critères de choix des offres publiés et de leurs pondérations,

Considérant que le rapport propose de retenir l'offre formulée par le groupement « KPMG EXPERTISE ET CONSEIL SAS/ FIDAL/ BERIM pour un montant de 166 697,50 euros HT, détaillé comme suit : 49 700,00 euros HT pour la tranche ferme et 116 997,50 euros HT pour la tranche optionnelle.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 11 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire habilite le Président, où en cas d'absence ou d'empêchement pour quelques raisons que ce soient de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations /

- **A SIGNER** les pièces constitutives du marché en procédure adaptée ADT'O-17-001-eau et assainissement dans les conditions suivantes :

Entreprise attributaire: groupement « KPMG EXPERTISE ET CONSEIL SAS/ FIDAL/ BERIM » pour un montant de 166 697,50 euros HT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 31 OCT. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 30 OCT. 2017

et de l'affichage le : **31 OCT. 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Le Président,


Jérôme BASCHER

Envoyé en préfecture le 31/10/2017

Reçu en préfecture le 31/10/2017

Affiché le **31 OCT. 2017**

ID : 060-200066975-20171010-DEL2017BC04023-DE